

## L'ORATOIRE SAINT-RÉMI ET LES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM : LES MIRACLES DE 1496 À TOULOUSE

par Michelle FOURNIÉ \*

Les sanctuaires fonctionnent, on le sait, par flambées épisodiques de miracles qui animent momentanément la vie religieuse locale ou régionale. Cette effervescence se produit parfois dans de grands sanctuaires qui abritent les reliques d'un ou de plusieurs saints efficaces, comme Conques ; dans ce cas, le culte des saints, organisé par une confrérie ou une communauté religieuse, entretient leur souvenir dans la longue durée par le biais des ostensions de reliques et des processions. Cela n'empêche pas d'ailleurs, au milieu du culte des saints traditionnels, de dynamisantes innovations ; c'est ainsi qu'à Toulouse, où le grand sanctuaire est incontestablement Saint-Sernin, l'invention des reliques de sainte Suzanne en 1497 vient grossir le trésor géré par la confrérie des Corps-Saints (1). Pour ces grands sanctuaires, la documentation est en général assez abondante.

Mais il arrive aussi qu'une flambée miraculeuse se produise dans un édifice moins important et moins documenté : à Saint-Jacques de Toulouse, on découvre en 1491 des reliques de saint Jacques le Majeur, ce qui entraîne une enquête dans le milieu canonial : plus de trois cents miracles auraient alors été enregistrés (2).

Enfin ces poussées miraculeuses peuvent toucher des micro-sanctuaires, des oratoires ou chapelles, en milieu rural ou urbain ; ils n'ont guère généré d'archives, si ce n'est de manière occasionnelle. C'est ce qui se produit à l'oratoire Saint-Rémi (ou Saint-Rémézy) en 1496.

Les exemples toulousains donnés précédemment montrent que les miracles à la fin du Moyen Âge animaient régulièrement la vie urbaine ; nous pourrions ajouter à l'invention de sainte Suzanne et à la découverte d'une tête de saint Jacques dans l'église Saint-Jacques proche de Saint-Étienne, les miracles des statues qui bougent à Saint-Sernin en 1518 (3), ainsi que ceux du Crucifix du Salin en 1527 (4).

Les miracles de l'oratoire Saint-Rémi ne constituent donc pas une exception. Ils se produisent dans un quartier de Toulouse marqué par la présence de différents établissements ecclésiastiques : l'église paroissiale Notre-Dame-de-la-Dalbade entretient des rapports étroits, et souvent conflictuels, avec les Hospitaliers du prieuré de Saint-Jean-de-Jérusalem ; les bâtiments sont mitoyens et les deux églises ne sont séparées que par un cloître. Le couvent des Carmes, non loin de là, jouit d'une notoriété certaine et attire les sépultures des habitants du quartier ; il concurrence la Dalbade dans ce domaine ; il semble aussi avoir été le siège d'une certaine activité miraculeuse au XV<sup>e</sup> siècle : la

---

\* Communication présentée le 15 mars 2005, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2004-2005 » p. 291.

1. O. LAMARQUE, *Le miracle à Toulouse à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Toulouse, 1997, p. 105 ; É. BAUX, *Inventions de reliques à Toulouse à la fin du Moyen Âge*, mémoire de maîtrise, Toulouse, 1998 ; M. FOURNIÉ, « Hagiographie et sainteté dans l'œuvre de l'historiographe toulousain Nicolas Bertrand », *Hagiographie et culte des saints en France méridionale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, *Cahiers de Fanjeaux*, n° 37, Toulouse, 2002, p. 175-203.

2. O. LAMARQUE, « L'invention des reliques de saint Jacques le Majeur à l'église Saint-Jacques de Toulouse en 1491 », dans *Saint-Sernin de Toulouse à la fin du Moyen Âge. Des reliques et des hommes*, *Annales du Midi*, CXI, n° 226, 1999, p. 233-246 ; D. PÉRICARD-MEA, *Compostelle et cultes de saint Jacques au Moyen Âge*, Paris, 2000, p. 114.

3. P. JULIEN et M. PRADALIER-SCHLUMBERGER, Les « images miraculeuses » de Saint-Sernin, *Saint-Sernin de Toulouse, IX<sup>e</sup> centenaire*, Toulouse, 1996, p. 231-243.

4. J. CONTRASTY, « Le Crucifix miraculeux du Salin à N.-D. la Dalbade », *Semaine catholique*, 1926, p. 520-521 ; A.D. Haute-Garonne B 21, f° 740 : 1527 arrêt du Parlement, *Inventaire série B*, t. I, p. 159.

bienheureuse Jeanne de Toulouse, recluse du XIII<sup>e</sup> siècle, y aurait été enterrée et l'archevêque Bernard du Rosier aurait en 1471 autorisé le transfert de ses restes ainsi que la rédaction d'une « Vie » à cause des nombreux miracles qui se produisaient (5). Enfin, nettement plus éloignée mais exerçant son autorité sur l'ensemble de la ville, la cathédrale Saint-Étienne.

## Le dossier des miracles de l'oratoire Saint-Rémi

En 1496, aux alentours de la fête de Saint-Jean, une « image » du Crucifix, « *Crucifixi ymago* », placée dans une chapelle Saint-Rémésy se met à suer et pleurer ; la foule accourt, criant au miracle. L'official du diocèse fait fermer la chapelle et voiler le crucifix après qu'il a été examiné. L'enquête conclut à des causes naturelles. La chapelle est à nouveau ouverte sans autorisation et le Christ découvert. Le 24 juin, les commissaires de l'official viennent constater la réouverture et l'afflux de la foule qui vient adorer le crucifix ; celui-ci est alors soustrait à la ferveur populaire et transporté dans le chœur de la cathédrale Saint-Étienne le 25 juin sur ordre de l'official.

Les religieux de Saint-Jean de Jérusalem s'élèvent contre la violation de leurs droits et l'enlèvement du Crucifix ; un procès s'ensuit devant le sénéchal de Toulouse entre François de Gachis, curé-sacristain de Saint-Jean, et l'archevêque Hector du Bourbon, à propos des agissements de l'official, Antoine de Sabonnières. L'archevêque a pour procureur fiscal Louis Boche, puis Étienne du Pin. Le recteur de Saint-Jean est représenté par Jérôme Portalet. Les commissaires de l'official sont Pierre Bulle, Jean de Vicinis, et Rodolphe de Gounon. Les parties comparaissent devant Jacques Vialat lieutenant du sénéchal Charles de Bourbon. L'enquête sur les agissements de l'official est menée par Jean de Clause.

Les différentes enquêtes de ce procès sont contenues dans deux cahiers des Archives départementales de la Haute-Garonne (6). Plusieurs témoins ont été interrogés : le curé de Saint-Jean, trois prêtres de la Dalbade et une dizaine d'habitants du quartier. Ces documents ont été en partie exploités par l'archiviste Belhomme en 1846 (7). Les données sont reprises par A. du Mège et l'abbé Julien (8). L'analyse de la procédure a été détaillée dans l'inventaire imprimé de la série H des Archives départementales de la Haute-Garonne (9). Un récent mémoire de maîtrise, d'Olivier Lamarque (10), a mis l'accent sur les phénomènes dévotionnels. Je reprends l'ensemble du dossier dans la perspective du travail d'équipe sur les Hospitaliers de Saint-Jean (11). Ce procès, en effet, nous renseigne sur les droits respectifs des établissements ecclésiastiques du secteur et les rapports de pouvoir, ainsi que sur la chapelle, le culte et l'ensemble dévotionnel concret et symbolique du quartier.

5. Sainte Jeanne serait morte en 1286 et aurait été ensevelie dans la chapelle Saint-Martial du couvent des Carmes. En 1471, l'archevêque Bernard du Rosier aurait fait procéder à une translation du corps dans une autre chapelle et une Vie aurait été imprimée à la même date sur son ordre, cf. « La Bienheureuse ou sainte Jeanne de Toulouse », *Semaine catholique*, 1892, p. 295-300 et A.D. Haute-Garonne, 116H 64 : *Inventaire des titres et documents du grand Couvent des Carmes de Toulouse*, 1676, p. 20.

6. A.D. Haute-Garonne, fonds de Malte H 244 ; ces deux cahiers ont 91 folios et 20 folios. Pour alléger, nous les citerons dans le texte de la manière suivante : I, 62 renvoie au premier cahier, f<sup>o</sup> 62 et II, 3 renvoie au deuxième cahier, f<sup>o</sup> 3. La langue utilisée est bien entendu le latin, mais avec des citations en occitan dans les dépositions du premier cahier ; les témoignages du second cahier, eux, sont entièrement en occitan.

7. G. BELHOMME, *Le Christ de Saint-Rémésy*, *Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 3<sup>e</sup> série, t. II, 1846, p. 33-39.

8. A. DU MÈGE, *Histoire des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse*, Toulouse, 1846, IV, p. 470-474 ; abbé R. C. JULIEN, *Histoire de la paroisse N.-D. La Dalbade*, Toulouse, 1891, p. 178-179.

9. M.-F. PASQUIER, *Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Garonne antérieures à 1790, série H*, Toulouse, 1927, p. 160-162.

10. O. LAMARQUE, *Le miracle... op. cit.*

11. Le grand prieuré des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à Toulouse fait l'objet d'une fouille et recherche programmées (histoire, histoire de l'art, archéologie) sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle (Université de Toulouse 2, UTAH-UMR 5608), qui a coordonné un *Rapport intermédiaire d'études et de fouilles programmées triennales* (Service Régional de l'Archéologie Midi-Pyrénées), auquel je renvoie, ainsi qu'à une présentation du projet : N. POUSTHOMIS-DALLE, « Toulouse (Haute-Garonne) Programme de recherche sur l'ancien prieuré des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem », dans *A.M.M.*, t. 19 (2001), p. 181-187. C'est dans le cadre de ce projet que se situent mes travaux sur le culte de saint Rémi et cette publication. Ce programme de recherche est mené en concertation avec une opération d'archéologie préventive concernant la partie orientale du moulon (Didier Rigal et Pierre Pisani, INRAP, 2003-2006).

## La chapelle Saint-Rémi et le mur de peintures

L'« image » du Crucifix, support des miracles, a été commandée deux ans avant le procès, en 1494 donc, par un sergent royal, Pierre Panillac dit Bandicho, à la suite d'une épidémie de « rogne » (12). Certains témoins évoquent plutôt un laps de temps de six mois (Guillaume Bérenguier I, 67; Arnaud Durand I, 70 v). Jean Brulhari, un prêtre de la Dalbade, lui, parle de l'année de la dernière mortalité (I, 65) ainsi que Pierre Arguerii (II, 14). Ces incertitudes chronologiques viennent peut-être des aléas de la mémoire mais aussi de la mise en place progressive du dispositif. En effet, Bandicho aurait également, selon ses dires, fait faire, sous l'« image », un autel pourvu de divers ornements; puis il fait édifier une chapelle à ses frais avec l'autorisation du trésorier et du recteur de Saint-Jean (I, 54-55). Selon la déposition du recteur de Saint-Jean, ce sont les habitants de la rue, mus par leur dévotion à la Passion du Christ (I, 16), qui auraient pris cette initiative, Panillac s'occupant seulement de la statue du Christ (Jean Brulhari I, 65 v). Quoiqu'il en soit, l'autel est ensuite entouré de grilles; puis « l'image » est portée à l'évêque de Lavaur pour bénédiction et, enfin, elle est replacée dans la chapelle. Bandicho aurait fait peindre cette « image » par Guillaume Papillon (I, 74 v), artiste connu à Toulouse, bien qu'un des déposants évoque un autre nom, celui d'un carme, frère Pierre (II, 18 v). Cette image est donc une statue de bois, qui a dû être déposée au bout de deux mois et demi pour la peindre puis remise en place (Ceistannus Ribeyra).



FIG. 1. PLAN DE JOUVIN DE ROCHEFORT, 1677, détail du quartier de la Dalbade (A.M. Toulouse, II 677). Cliché Archives municipales de Toulouse.

12. D'après O. Lamarque, il s'agit de la gale. Cependant le terme de « rogne » ou « rougne » est utilisé dans les registres des hôpitaux toulousains du XVII<sup>e</sup> siècle pour désigner des maladies vénériennes, ce qui serait assez compatible avec le type de fréquentation du quartier, cf. M.-F. GODFROY, *Les hôpitaux de Toulouse en 1540*, mémoire de maîtrise, Toulouse, 1969 : l'hôpital du Grand Saint-Jacques soigne les malades qui ont le « mal de rogne ou mal de Naples » (A.D. Haute-Garonne H dépôt 1, 1 B 48 f° 19 v). En revanche, les ex-voto (têtes, tibia etc.) n'évoquent pas ce genre de maladie.

La chapelle se situe derrière le couvent, « *retro conventum sancti Johanni* » (I, 63), au coin des rues Saint-Jean et Saint-Rémésy, « *in districtu seu ambitu predictae ecclesie et in cantone carrerie Sancti Remigii* » (I, 6 v) ou encore « *devers lo canto vulgaramen appellat de Sant Remesii* » (II, 7) « *en lo canto que respous a la carreria Sancti Remesii* » dans la rue « *sive cadrivio de Sancti Remegii* » (II, 65). Cet oratoire était accolé aux murs extérieurs de la clôture du couvent des Hospitaliers de Saint-Jean, sur lesquels était peinte une image pieuse très ancienne, représentant la Vierge: « *... immemoratis temporibus citra in pariete clausure domus Sancti Johanni. a parte carrerie Sancti Remigii Tholose erat... una devota pictura imaginis Virginis gloriose et erat valde antiquissima* » (I, 15 v-16). À cause de son ancienneté, on la distingue mal: « *... ob sua vetustate modicum cognoscebatur* » (I, 16). Il s'agit d'une Pietà: « *... quedam imago vulgariter dicta Nostra Dona de Pietat* » (I, 55). Cette image était presque effacée: « *ob vetustate erat quasi deleta* » (I, 55).

En fait, plusieurs images étaient peintes sur ces murs: « *[imagines] erectas seu depictas in quodam cantone dicte domus (Sancti Johanni)* » (II, 4), ou encore « *circuitus dicte domus intra immunitatem dicte domus seu cimiterii* » (II, 4),

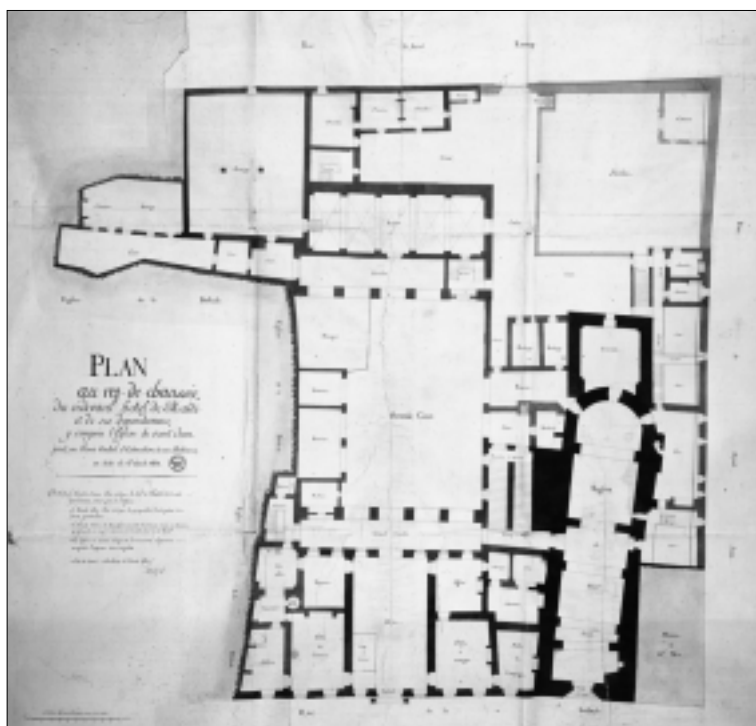


FIG. 2. HÔTEL SAINT-JEAN. PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE, 1812. (A.D. Haute-Garonne, PG 278).

« *en la muralha contiguable* » (II, 7) de l'église Saint-Jean, « *en divers locs et partidas de la muralha* » (II, 16), mais aussi « *en un autre cartie de la muralha* » (II, 12 v). Il s'agissait d'images de la Vierge et d'autres saints, dont saint Jean et saint Rémi (II, 7, 9). Un témoin, Bérenger Vieu, dit même qu'il y avait deux « images » du Crucifix couvertes de planches, ce qui n'est plus le cas que d'une seule (II, 11). Certaines de ces « images » étaient peut-être aussi des statues, comme ce deuxième Crucifix couvert d'un auvent. Le mot « *erectas* » y fait songer. Il faut donc imaginer un mur orné de peintures et de statues de saints.

Les religieux de Saint-Jean avaient donné l'autorisation d'édifier la chapelle. L'évêque de Lavaur a même béni le Crucifix (I, 16 v, II, 18 v) (13) qui est à l'intérieur de la chapelle, « *infra capellam* » (I, 18 v), mais, d'après Bandicho, la chapelle, elle, n'a pas été bénie (I, 55).

L'aspect de l'oratoire était assez particulier. Un témoin dit que l'autel érigé devant l'image de la Vierge, a été entouré de « *regias fustis* » (I, 65 v); Guillaume Bérenguer parle d'un « *oratorium regiatum* » (I, 67). Il faut donc penser à des grilles de bois qui permettent de voir de l'extérieur. Il était par ailleurs recouvert d'un auvent de planches.

La localisation exacte pose problème.

On a pu croire que cet oratoire figurait sur le plan Rochefort et sur celui de 1812, car un petit emplacement était représenté au coin des murs, au croisement des rues Saint-Jean et Saint-Rémésy (fig. 1 et 2). Cela aurait fait de l'oratoire un édifice intérieur à la clôture. Mais cette singularité a été identifiée. Il s'agit du « *caveau* » du grand Prieur de Léaumont (14), qui est bien *intra muros*. L'oratoire, lui, se trouve à l'extérieur, « *dans la rue* », dit le prêtre Jean Brulhari (I, 63). Il est en matériau léger, en bois, comme les maisons des alentours d'ailleurs, qui s'élèvent sur des piliers de bois (15). Il n'a donc pas laissé de trace sur les plans. Mais il a subsisté jusqu'en 1795 comme le prouve

13. Il s'agit de Pierre du Rosier, vicaire de l'archevêque de Toulouse.

14. Je dois ce renseignement à Dominique Watin-Grandchamp: visite de 1770.

15. A.M. Toulouse, DD 262: procès-verbal de vérification de la largeur de la rue Saint-Rémésy en 1619 qui parle de « *la solle de boys portant les barreaux de ladite chapelle dudit Saint-Rémésy* ». Je dois ce renseignement à F. Bordes.

une note d'un bureau de police du 24 messidor an III : « le bureau renvoie au citoyen Virebent... l'invitation que le district fait à la municipalité de faire enlever les décombres provenant de la démolition de la chapelle qui était établie dans le mur de clôture du ci-devant hôtel de Malte, placés au bout du coin Saint-Jean... » (16). A. du Mège, qui écrit en 1846, dit que c'était « une niche creusée dans le mur et dont le soubassement, en forme d'autel, supportait quelques images saintes » ; elle existait encore « il y a 30 ans » (17).

## Les éléments du culte

Un culte s'est instauré dans ce secteur, non seulement à l'intérieur de l'oratoire mais aussi dans la rue Saint-Rémézy. D'après Jean Brulhari, une table, recouverte de nappe, a été dressée dans la rue. Elle supporte des cierges « *torticia* », un récipient de bois, un « *grazal* » (I, 68), ainsi qu'une tête de cire rougeaude et galeuse, marquée par la « rogne » : « *quodam caput cere in facie rubicondi ac si esset tactum infirmitate currenti que vocatur "la ronhe"* » (I, 68v) ou encore : « *votum cere ad modum capitis habentis faciem scabiosam* » (I, 66). C'est Bandicho qui a la responsabilité de cette table, depuis le début (et jusqu'à il y a trois jours). Il « gouvernait » une table dans la rue et recueillait les aumônes, ce qu'il faisait aussi le dimanche où il récupérait les dons en argent dans le bassin du Crucifix (le plat de quête) et il y avait aussi un tronc, une « *brustia* » contenant 4 ou 5 livres environ (I, 54-55). C'est un certain Thomas, *pancossier*, qui s'en occupe. Ces aumônes étaient destinées au luminaire. Des lampes brûlent devant les images : Nicolas David, le plus proche voisin est chargé d'y mettre de l'huile (II, 11).

Le Crucifix a été protégé par des grilles de bois et un auvent, qui constituent la chapelle. Elle est dotée d'une porte puisque Bandicho et le recteur de Saint-Jean possèdent les clés dans un premier temps ; Bandicho donne ensuite la sienne au recteur (I, 55). À l'intérieur de cet espace, il y a un autel de bois, « *altare ligneum* » (I, 76), garni de deux nappes, de corporaux, d'une croix de laiton et d'une « *imagine* » (vraisemblablement une statue) de saint Rémi, de torches, de deux cierges enroulés et de « vœux » : deux têtes de cire, une main, un tibia et autres... (I, 76). Une lampe pend à une corde. Il y a aussi une « *capsa* » qui contient un missel (I, 53 v).

On y célèbre des messes, du moins le dimanche, jusqu'à dix par jour. C'est le cas du recteur de Saint-Jean, mais d'autres Hospitaliers aussi ; on mentionne en particulier un autre religieux de Saint-Jean appelé « *lo rector de Gabre* » (I, 55, 67, 70). Les Carmes viennent également desservir l'oratoire, ainsi que les Mineurs, selon Bandicho (I, 55). Ils seraient nombreux. Interrogé, Jean Brulhari, un des prêtres de la Dalbade, dit qu'ils n'ont pas l'autorisation de l'archevêque et il ignore s'ils ont celle du curé de la Dalbade, Jean Cochard, qui est absent. Le recteur des Hospitaliers, François de Gachis, dit qu'il célèbre quand il veut ; il a une clé mais ne sait pas qui a l'autre et il ne perçoit pas les offrandes (I, 75 v).

Une procession conduite par les vicaires de la Dalbade passe le dimanche par l'oratoire ; c'est ce qui a permis à Guillaume Bérenguier, prêtre de la Dalbade, de voir un autre prêtre célébrer à l'intérieur de la chapelle, et des femmes avec des chandelles allumées (I, 68).

## Le faux miracle et les mesures de rétorsion

Le miracle du Christ qui sue et pleure, « *sudaverat et fleverat* » (I, 56), a eu lieu trois jours avant la saint Jean, le 21 juin. Il s'est alors produit un « *magnum murmur* » et quatre ou cinq femmes ont interpellé Bandicho (qui n'a pas vu le fait) : « *senher Vandich, garatz, garatz! que lo sanct crucific semble que ploure* ». D'autres disaient « *semble que clugne l'hueil* » ou encore « *semble que perpelhege* »... Il a vu des femmes pleurer et crier : « *senher Dieu, misericorde! vos quetz a semblansa daquel que es laissus!* ». Bandicho leur aurait répondu que c'était parce que la gomme fondait à cause de la chaleur : « *la goma que se font a causa del temps caut* » (I, 56). Le recteur François de Gachis témoigne aussi à propos du miracle. Il parle des « *lacrimas et gutas labentes per faciem* », d'autres témoins évoquent les larmes « *aquam ex oculi emittebat* » (I, 63 v). Plus de 2000 personnes seraient alors accourues (I, 74).

16. A.M. Toulouse, 2i9, p. 167 (référence due à F. Bordes).

17. A. DU MÈGE, *Histoire...*, op. cit., p. 470 et 474.

Les gens disaient qu'ils n'avaient jamais vu pareil miracle ; la chapelle a été fermée après une enquête menée par Pierre Bulle lieutenant de l'official. Le Crucifix avait été examiné, l'« image » fut « *vista et palpa* » par deux prêtres de la Dalbade, Guillaume Bérenguier et Jean Fabri, après qu'on l'eut déposée à terre. Les larmes ont été jugées « *facte ex materia que dicitur goma* » (I, 77 v), aussi bien sur la face qu'en ce qui concerne la plaie du côté. L'œil droit était ouvert et le gauche à demi-fermé. Le Christ a été recouvert d'un linge « *cum uno velo satis subtili* » (I, 78) ; le commissaire lieutenant a éteint les lumières et remis la clé à l'official afin de faire cesser le culte.

Mais la chapelle est ouverte rapidement sans autorisation et le Christ découvert (I, 52) ; le sénéchal enquête tout de suite.

L'enquête sur l'ordre du sénéchal porte sur les mesures prises par l'official ; elle est conduite par Jean de Clause, le procès-verbal date du 24 juin. Trois témoins déposent : Petrone Bosqueta, âgée de 17 ans et femme de Pierre Agreti, Pierre Agreti lui-même, forgeron (35 ans environ et 100 livres de biens). Le couple demeure dans une maison proche du Crucifix (I, 52 v), « *in carreria nuncupata Sancti Remigii* » (I, 53). Bandicho dépose ensuite (40 ans et 30 livres). Ces témoins ont vu le recteur de Saint-Jean dans la chapelle prendre un missel dans une « *capsa* » ainsi qu'un candélabre de bois fait « *ad modum cirei* » dans lequel il a mis de l'huile (I, 53 v-54). L'un d'entre eux a entendu le recteur dire que « *die herina* » (la veille) il avait découvert le Crucifix. Quant à Bandicho, il dit qu'il a construit la chapelle et fait faire à ses frais le crucifix, l'autel et les ornements (I, 53 v, 54, 55).

Ce même jour, les enquêteurs de l'official, ayant constaté la réouverture de la chapelle, se rendent compte qu'un grand nombre de personnes « adorent » et « idolâtrant » le Christ (I, 52, 59). Ils font transporter le Crucifix à Saint-Étienne, après avoir sollicité l'aide du viguier, car il y avait foule « *multe gentes* ». Le Crucifix est descendu et plié dans un drap « *descensus et remotus et plicatus cum quodam panno subtili* » (I, 59 v). Un prêtre de Saint-Jean, Hugues Ardini, tente de s'opposer en criant : « *Ieu m'en appelle de vos autres e vos autres non l'en portarent* ». L'assistance est furieuse : « *... degu non le volguet baylar per so que los de la carreria ne eran corrosatz per so que l'en portavan* » (II, 8). Lorsque le convoi passe rue Joutx-Aigues, une femme s'écrie : « *certas jeu lo ay vist plorar...* » (I, 60 v). On dépose la statue dans la chapelle Notre-Dame de la cathédrale, derrière l'autel, là où repose le Corps du Christ, sous la garde du recteur ou de son vicaire, Antoine, recteur de Pechbonnieu (I, 59-60 v).

Les enquêteurs vont à l'église paroissiale de la Dalbade où ils interrogent trois prêtres, Jean Brulhari, Arnaud Durand et Guillaume Bérenguier, co-vicaire, en l'absence du recteur Cochardi (II, 64). Celui-ci est à Alaïgne ; quant à Guillaume Bérenguier, il arrive au milieu de l'interrogatoire : il se trouvait dans une borde hors de Toulouse pour recueillir du foin. Les enquêteurs interrogent aussi François de Gachis, le recteur de Saint-Jean.

## Le procès

Quelques jours plus tard, au début du mois de juillet, le recteur de Saint-Jean et l'archevêque de Toulouse entament un procès devant le sénéchal et son lieutenant, Jacques Vialat. François de Gachis, le recteur des Hospitaliers estime en effet que ses droits ont été violés par l'official, Antoine de Sabonnières. Il demande donc des comptes à l'archevêque, Hector de Bourbon, représenté par ses procureurs fiscaux, Étienne du Pin et Louis Boche. Lors des séances des 7 et 9 juillet, les parties défendent leur point de vue.

Le 18 juillet, François de Gachis tente de faire appel des décisions de l'official, mais il est débouté ; il demande alors à être réintégré dans ses droits et à récupérer le Crucifix. L'enquête menée par Jacques Vialat, lieutenant du sénéchal se poursuit le 20 juillet (18). Dans la semaine qui suit, celui-ci entend six nouveaux témoins qui ajoutent quelques détails à ce qu'on savait déjà : Pierre La Casa, *pancoissier*, 40 ans, originaire de Bordeaux et demeurant rue des Polinaires (50 livres de revenus), a vu les « images » et leur luminaire depuis 15 ans qu'il habite Toulouse. Il estime que le recteur de Saint-Jean est en possession et saisine de l'image du Crucifix et de celle de saint Rémi (II, 7). Le Crucifix a été porté à Saint-Étienne par quatre sergents. Bérenger Vieu, *vayssator*, tondeur de draps, originaire du pays de Rodez, 50 ans et plus, (100 écus de biens), habitant de la rue des Polinaires, confirme le témoignage précédent et dit qu'il y a des images dans un autre endroit de la muraille, près de sa maison. C'est lui qui a vu deux images du crucifix protégées par des auvents. Nicolas David, 60 ans, habitant de la rue Saint Rémézy (50 livres de

---

18. Cette enquête fait l'objet du 2<sup>e</sup> cahier.

revenus), connaît François de Gachis depuis 14 ans; c'est lui le plus proche voisin des peintures. À la demande du recteur, il mettait de l'huile dans les lampes qui brûlent devant elles (II, 12). Depuis deux ans, une « *granda* » image du Crucifix s'est ajoutée. Au temps de la mortalité une chapelle fut construite et les voisins qui avaient eu l'autorisation sont venus faire collation chez lui (II, 12 v). Il y a une image du Crucifix dans un autre *cartie* de la *muralha*, près de la maison de Bérenguer Vieu (donc près de rue des Polinaires); Pierre Arguerii, 40 ans et plus, *textor lane*, connaît François de Gachis depuis plus de 10 ans, confirme ce qu'a dit son prédécesseur. Il a entendu dire que le Crucifix a été « bien vilainement » porté par quelques sergents alors que cela aurait dû être fait par des prêtres, trois ou quatre jours avant la Saint-Jean (II, 15). Pierre Resolery, prêtre, habitant le couvent des Carmes, originaire de Lautrec, 30 ans, a entendu les voisins dont Vieu, parler de l'enlèvement du Crucifix et Ceistannus Ribeyra, âgé de 50 ans (300 livres de revenus), bayle de la Dalbade (II, 19), a vu les « images » depuis plus de 25 ans; une lampe était allumée chaque samedi. La chapelle a été construite il y a deux ans par les voisins et habitants de la rue. Aux vêpres du vendredi saint passé, il a vu une « grande » image du crucifix, qui fut portée à un Carme, frère Pierre, pour la peindre; ensuite elle a été bénie par M<sup>sr</sup> de Lavour, puis replacée dans la chapelle au-dessus de l'autel (II, 18 v).

Les arguments des parties sont les suivants :

- Le curé-sacristain de Saint-Jean, François de Gachis, se plaint de la ruine de la chapelle bâtie par les bonnes gens *dans* le mur d'enceinte. En tant que « vrai » recteur des Hospitaliers, il estime être « en possession et saisine » des vœux et oblations dont il doit pouvoir disposer à son gré, car le crucifix est dans le ressort, « *in districtu seu ambitu* », de son église (I, 6, 24, 30), « *intra limitatem dicte domus existentem seu cimeterii* » (II, 4). Il déclare devant Jacques Vialat que l'official et ses agents « *rapuerunt* » le Crucifix par voie de fait et le *transdixerunt* (I, 25, 31). Il invoque les privilèges de l'Ordre. Les bulles pontificales qui autorisent les Hospitaliers à édifier des chapelles sans autorisation de l'évêque sont recopiées et occupent un long passage (I, 31-50) (19); il semble nécessaire toutefois de bénir, puisque les témoins invoquent la bénédiction du Crucifix par Pierre du Rosier, alors qu'ils doutent de la bénédiction de la chapelle. Il se plaint aussi des conditions de l'enlèvement du Crucifix par des « ... *vilibus personis... qui imaginem crucifixi abstulerunt et ignominiose ceperunt* » (II, 87 v). Il estime que le Crucifix aurait dû être porté à la Dalbade (I, 80).

- L'official dit que les images de Notre Dame de Piété et les peintures sur le mur sont très anciennes alors que la chapelle est bâtie depuis un an. Les pratiques idolâtriques qui créent un « *magnum scandalum* » justifient la fermeture et l'enlèvement du Crucifix. De plus, la rue Saint-Rémézy est « profane », les murs sont profanes (I, 11). Le quartier est fréquenté par des prostituées, il est « *voluptuosus, abondans meretricibus* » (I, 11 v) et « *inhonesto* » (I, 10 v). Enfin, il y a des tanneurs « *affachores porcorum porcos consueverunt preparare* » qui préparent les peaux au milieu des « *aquas immundas* » (I, 12); pour comble, un maréchal-ferrant y soigne les animaux malades: « *marescallus sive faber quidam, qui ibidem commoratur juxta dictum locum, equos consuevit ferrare* » (I, 12). Il n'est pas permis de célébrer sans licence de l'archevêque d'autant que, une fois, alors que les prêtres étaient en train de célébrer, le maréchal-ferrant en purgeant, *purgando*, et en saignant, *sanguinando*, les chevaux, fit rejaillir le sang sur l'autel, en présence du Corps du Christ (I, 12). L'un des prêtres de la Dalbade a donné des détails à ce sujet: le maréchal-ferrant soigne les chevaux malades; il y a un local distant de douze palmes ou de deux cannes à peine dans lequel les chevaux « *phlebotomantur* » (I, 69 v).

- Étienne du Pin, le procureur de l'archevêque, soutient qu'il n'y a pas eu autorisation épiscopale pour édifier la chapelle; aucun privilège ne peut mettre à l'abri de la juridiction de l'archevêque s'il y a désordre de la foi. Il fait une longue tirade sur le culte des images. Il y a de nombreuses églises avec croix et images dans Toulouse, mais, dans le cas présent, les gens contestent l'autorité de l'archevêque et Bandicho n'a fait ériger le crucifix que pour gagner de l'argent: « *extorquere pecunias* » (I, 11 v).

- Jérôme Portalet, le procureur de François de Gachis, rappelle que le Christ conversait et mangeait avec les pécheurs et admettait la compagnie des femmes de mauvaise vie (I, 19). Quant à la chapelle, sa fondation est « *antiquissima* » (I, 19); elle a précédé l'installation du forgeron. Donc, c'est le maréchal-ferrant qu'il faut chasser, d'autant plus qu'il est installé près des Écoles et des étudiants et que sa profession est bruyante. Il rappelle que les habitants de la rue ont fait construire la chapelle avec l'autorisation du trésorier et du recteur de Saint-Jean (I, 10), que le Crucifix n'est pas dans un lieu profane, puisqu'il est dans la chapelle « *infra capella* » (I, 19-20). Il rappelle

---

19. Bulles du 7 avril 1447 reprise d'une bulle de Grégoire VIII; bulle de Martin V, 21 décembre 1417; bulle d'Innocent IV, 17 février 1251; bulle de Boniface VIII, 26 avril 1300.

aussi la vénération légitime des images des saints : l'official Antoine de Sabonnières est présenté comme un briseur d'images comparable à l'empereur iconoclaste Léon III qui a été excommunié.

### L'oratoire Saint-Rémi : un sanctuaire de quartier

L'intérêt de ce dossier, en dehors de l'aspect anecdotique, tient à la description du système dévotionnel qui s'est instauré dans ce que l'on pourrait considérer comme un sanctuaire de quartier et que j'ai qualifié de micro-sanctuaire. La taille justifie sans doute cette appellation, l'absence d'un édifice autonome construit en dur aussi. Mais cette précarité apparente n'implique en rien une existence éphémère puisque, quatre siècles après, l'oratoire est toujours là. La mémoire de saint Rémi est donc conservée sur le long terme : la titulature est repérable dans la documentation depuis le XI<sup>e</sup> siècle, la tradition hagiographique fait même remonter la fondation de l'oratoire Saint-Rémi au V<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle et l'attribue à saint Germier (20). L'édifice, lui, perdure jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Le dossier des miracles, et c'est là son second intérêt, éclaire cette dévotion un peu inattendue à Toulouse, pour un saint proche de la royauté (21).

Le dispositif dévotionnel comprend plusieurs éléments. Le plus ancien est la chapelle antérieure au XII<sup>e</sup> siècle et dont le vocable a été absorbé par la nouvelle église des Hospitaliers. On peut toutefois noter qu'un autel Saint-Rémi subsiste dans cette église dédiée à Saint-Jean.

Le deuxième élément est formé par le mur orné de peintures et de statues, dont celle de saint Rémi. Ce mur de clôture court tout le long de la rue Saint-Rémézy et il semble entièrement couvert de peintures, puisque celles-ci s'étendent du coin de Saint-Jean jusqu'à la rue des Polinaires, qui est située au niveau du chevet de la Dalbade. La dévotion à la Vierge de Piété, au Christ de la Passion, (conformes à l'évolution de la piété à la fin du Moyen Âge), s'y exprime, parallèlement à celle qui s'adresse aux saints « locaux » (adoptés ?) que sont devenus dans ce secteur saint Jean et saint Rémi. On ne peut savoir à quelle époque ces œuvres ont été réalisées, mais elles sont presque effacées à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Elles font cependant l'objet d'un culte régulier puisqu'on entretient des lampes devant elles, en particulier le samedi, jour de la Vierge. Or ce mur joint l'église Saint-Jean et l'église de la Dalbade, qui est dédiée à Notre-Dame. Ce décor monumental qui se déroule tout le long de la rue Saint-Rémézy est probablement le résultat d'une entente entre les habitants de la rue et les Hospitaliers propriétaires du mur de clôture. Cet accord témoigne d'une certaine insertion des Hospitaliers dans le quartier par l'acceptation de dévotions populaires dont ils profitent en partie.

C'est à cet ensemble que vient se superposer le complexe oratoire-table-tronc qui est aménagé en 1494 autour d'un grand Crucifix en bois peint. Ce micro-sanctuaire concrétise les dévotions des habitants de la rue : c'est à leur initiative qu'il est aménagé, dans un moulon occupé par une population d'artisans, tanneurs, tisserands, cardeurs, forgerons, boulangers, sans oublier les prostituées. Dans un quartier en mutation, ce secteur n'est pas encore colonisé par les officiers du Parlement. Il s'est rapidement reconstruit après les grands incendies de 1442 et 1463 ; le cadastre de 1478 laissait en effet voir une rue Saint-Rémézy en partie vide, ce qui n'est plus le cas en fin de siècle. Ces innovations religieuses sont consécutives à une épidémie et génèrent une flambée de miracles thérapeutiques que nous ne connaissons que par les ex-votos déposés. Le succès est suffisant pour que des revenus réguliers soient collectés et alimentent la desserte de la chapelle en messes quotidiennes assez nombreuses : on avance le chiffre de dix. La renommée cependant ne paraît guère dépasser le quartier, seuls les ecclésiastiques proches, clercs de la Dalbade ou frères Carmes, sont concernés, à l'exception toutefois d'une allusion aux Franciscains. Aucune confrérie ne s'est organisée.

Enfin, une autre manifestation miraculeuse se produit en 1496 : le Crucifix récemment érigé et peint se met à suer et pleurer. Cela réactive visiblement l'émotion populaire, mais on ignore la portée de l'épiphénomène : Nicolas Bertrand, cet historiographe toulousain, capitoul du capitoulat proche de Saint-Barthélemy, en 1500, ne parle pas du Christ de Saint-Rémézy alors qu'il mentionne l'épisode de la découverte de la tête de saint Jacques en 1491 et qu'il relate la tradition de la fondation de l'oratoire Saint-Rémi par saint Germier, évêque de Toulouse (22). Son silence

20. C'est ce que relate Nicolas BERTRAND, *Opus de Tholosanorum gestis ab urbe condita*, Toulouse, 1515, f<sup>o</sup> 14 v.

21. Sur le culte de saint Rémi à Toulouse et ses implications, cf. M. FOURNIÉ, « Bernard de Rosier, saint Germier et la cité épiscopale de Toulouse », *Les cités épiscopales du Midi, actes du colloque d'Albi (31 mars-1<sup>er</sup> avril 2005)*, réunis sous la direction de Philippe Nélidoff, Albi, 2006, p. 141-155.

22. Nicolas BERTRAND, *Opus de Tholosanorum... op. cit.*



toutefois tient peut-être aux résultats de l'enquête qui ont conduit à l'inauthenticité du miracle. La vogue des crucifix miraculeux ne fait cependant que commencer : en 1527, un arrêt du Parlement assure au curé de la Dalbade les oblations faites à un autre Crucifix miraculeux, celui du Salin, qu'on a transporté dans une chapelle de la Dalbade, et en 1536, un procès s'ouvre au Parlement à propos du Christ miraculeux de l'église Saint-Jacques de Muret d'où coulent des larmes et du sang (23).

En ce qui concerne l'oratoire, la documentation est muette dans les siècles qui suivent ; il perdure cependant jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et avec lui la mémoire de saint Rémi. La titulature de la chapelle, le nom de la rue, la peinture murale et la statue d'autel sont là pour cela ; d'autant plus que chez les Hospitaliers, il y a aussi un autel dédié à saint Rémi dans l'église Saint-Jean. Par ailleurs la mitre de l'évêque de Reims était conservée dans la tour du Grand Prieuré au XV<sup>e</sup> siècle. Les gants que le prélat rémois aurait donné avec ses anneaux pontificaux à saint Germier, successeur de l'évêque toulousain saint Exupère, étaient encore dans le trésor de Saint-Jean au XVII<sup>e</sup> siècle (24). Tous ces éléments témoignent de la permanence d'un culte de plus de dix siècles dont tous les supports sont en matériau léger et qui serait resté presque inconnu sans l'affaire du Christ miraculeux.

---

23. Le Crucifix du Salin a été érigé en 1525 en face du Parlement. On le considère comme miraculeux et Saint-Étienne et la Dalbade s'en disputent la possession. Le Parlement tranche en faveur de la Dalbade et lorsque les capitouls décident d'agrandir la place du Salin, ils font détruire « l'édicule » qui abritait le Crucifix ; celui-ci est alors transporté dans un deuxième oratoire, face à la Dalbade, puis en 1542 les paroissiens font construire une chapelle « à gauche de l'entrée... sur le territoire du cimetière paroissial » (J. CONTRASTY, *Crucifix...*, *op. cit.*, p. 520). Le Crucifix de Muret, lui, suscite une flambée de miracles mieux connus, puisque plus de 4000 livres, des vêtements et des suaires sont déposés en offrande (cf. J. LESTRADE, « Les recteurs de Saint-Jacques de Muret », *Revue historique de Toulouse*, 1924, p. 219-240).

24. Cf. *Hôtel des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, Toulouse, 2005, p. 16. Sur les relations Rémi-Germier, cf. M. FOURNIÉ, « Bernard de Rosier, saint Germier et la cité épiscopale de Toulouse », *op. cit.*